

**Mairie de GRAMAT**  
46500 (LOT)



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 11 AOÛT 2015 A 20H30**

**Président de séance** : M. Michel SYLVESTRE.

**Étaient présents (22)** : Mmes et MM. SYLVESTRE Michel, ROCH Christian, MAIGNE Solange, GROUGEARD Michel, GARBE Daniel, LARRAUFFIE Gilles, BOUQUET Michèle, COUSTOU Jean-Claude, CHAVET-JABOT Nelly, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, GARRIGUES Françoise, ROUQUIE Vincent, MAZEYRAC Pierrick, LABROUE Delphine, MELOU Patricia, HARDOUIN Michel, SIMON Claude, ELIAS Marie-José, DE LA CRUZ Sylvie, VIERSOU Christophe, PARRA Angel, PUECH Roland.

**Absents représentés (4)** : Mmes RUAUD Maria de Fatima (représentée par procuration par LARRAUFFIE Gilles), DUPARCQ Elisabeth (représentée par procuration par SYLVESTRE Michel), ALIBERT Sylvie (représentée par procuration par GARRIGUES Françoise), POIRRIER Michelle (représentée par procuration par PUECH Roland).

**Absents (1)** : Mme THEPAULT Pascale.

**Secrétaire de Séance** : Mme CHAVET-JABOT Nelly.

*Approbation du PV du Conseil Municipal réuni le 25 Juin 2015*

**01. OBJET : AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS – AVENANT N°3 AU LOT N°4 ESPACES VERTS, MOBILIER URBAIN**

Compte-tenu du choix de la maîtrise d'ouvrage, l'harmonisation des différentes pergolas entraîne une plus-value de 4 048.00 € HT soit 4 857.60 € TTC ; la jardinière attenante ainsi que des poubelles munies de cendriers entraînent quant à eux une plus-value de 700.00 € HT soit 840.00 € TTC. Une moins-value de 150.00 € HT soit 180.00 € TTC est due à la modification de différents travaux (potelets, borne anti-stationnement).

*M. SIMON demande si le choix de cette pergola s'inscrit dans la continuité de celle du Lion d'Or. M. SYLVESTRE répond par l'affirmative. M. SIMON estime que la tôle actuelle n'est pas harmonieuse. Cette couverture n'est pas définitive. M. SIMON reprend en regrettant que Mme DUPARCQ, présidente de la commission des travaux, absente ce jour, n'est pas réunie ladite commission avant la réception de la première tranche. M. SYLVESTRE rétorque que n'a eu lieu pour l'instant qu'une pré-réception et non la réception définitive ; la commission sera réunie avant la réception de cette tranche.*

*M. SIMON évoque le problème du mur devant l'Hôtel du Centre dont l'axe est à modifier ainsi que le bord saillant des trottoirs devant le Lion d'Or.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** l'avenant n° 3 au lot n°4 Espaces verts, mobilier urbain, joint à la présente délibération, pour un montant de 5 517.60 € TTC,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ledit avenant.

**Vote :**

**22 Pour :** Mmes et MM. SYLVESTRE Michel (DUPARCQ Elisabeth), MAIGNE Solange, ROCH Christian, GROUGEARD Michel, GARBE Daniel, LARRAUFFIE Gilles (RUAUD Maria de Fatima), BOUQUET Michèle, LABROUE Delphine, CHAVET-JABOT Nelly, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, GARRIGUES Françoise (ALIBERT Sylvie), ROUQUIE Vincent, MELOU Patricia, MAZEYRAC Pierrick, HARDOUIN Michel, SIMON Claude, ELIAS Marie-José, DE LA CRUZ Sylvie, VIERSOU Christophe.

**2 Contre :** PUECH Roland (POIRRIER Michelle).

**2 Abstentions :** MM. COUSTOU Jean-Claude, PARRA Angel.

**02. OBJET : DELEGATION DE COMPETENCE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES POUR L'ORGANISATION DE SERVICES DE TRANSPORTS A LA DEMANDE**

Il s'agit du renouvellement de la convention, adoptée lors du Conseil municipal du 12 août 2014, selon laquelle le Département du Lot confie à la Commune de Gramat qui l'accepte l'organisation des transports à la demande (TAD) sur le territoire communal : la Commune de Gramat prend ainsi la qualité d'organisateur secondaire.

Cette convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 et ce jusqu'au 31 août 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité des voix*  
- **APPROUVE** la présente convention.

**03. OBJET : TARIFS DE LA CANTINE COMMUNALE**

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les tarifs de la cantine communale applicables à compter du 24 août 2015. A cet effet, il est joint à la présente note de synthèse les coûts engendrés pour la cantine communale sur l'exercice 2014 qui ont permis de déterminer le coût de revient.

*M. SYLVESTRE explique la hausse du tarif par rapport à la nécessité d'augmenter le nombre du personnel de surveillance, les frais de denrées étant stationnaires et le nombre de repas servis en diminution. Il évoque également l'audit désiré par les maires de certaines communes environnantes. M. PUECH l'interroge sur la portée de cet audit. Il s'agit d'un audit sur la gestion du personnel de la cantine.*

*Mme LABROUE indique qu'il serait important de mettre au courant les parents d'élèves de l'existence de ces conventions. M. SYLVESTRE informe que ce sera fait dès la rentrée scolaire.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** les tarifs de la cantine communale à compter du 24 Août 2015 comme suit :

<b>CANTINE SCOLAIRE</b>	
✓ Enfant résidant de la commune de Gramat	2 € 50
<b>Enfant hors commune</b>	
✓ sans convention entre la commune de Gramat et la commune de résidence	Coût de revient Soit 5 € 27
✓ avec convention entre la commune de Gramat et la commune de résidence (tarif conventionné n°1)	Coût de revient (5 € 27) diminué de 1 € 40
✓ avec convention entre la commune de Gramat et la commune de résidence (tarif conventionné n°2)	Coût de revient diminué de 2 € 60

✓ enseignants	Coût de revient soit 5 € 27
✓ personnel communal (sur demande)	Coût de revient soit 5 € 27
✓ personnel communal (par nécessité de service)	2 € 50

**Vote :**

**23 Pour :** Mmes et MM. SYLVESTRE Michel (DUPARCQ Elisabeth), MAIGNE Solange, ROCH Christian, GROUGEARD Michel, GARBE Daniel, RUAUD Maria de Fatima (via la procuration laissée à M. LARRAUFFIE Gilles), BOUQUET Michèle, LABROUE Delphine, CHAVET-JABOT Nelly, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, GARRIGUES Françoise (ALIBERT Sylvie), COUSTOU Jean-Claude, ROUQUIE Vincent, MELOU Patricia, MAZEYRAC Pierrick, HARDOUIN Michel, SIMON Claude, ELIAS Marie-José, PARRA Angel, DE LA CRUZ Sylvie, VIERSOU Christophe.

**3 Abstentions :** LARRAUFFIE Gilles, PUECH Roland (POIRRIER Michelle).

**04. OBJET : DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE**

Dans la nuit du 29 au 30 juin 2015 est survenu un vol avec effraction à l'ALSH durant lequel a été notamment dérobée la carte bleue relative à la régie d'avances ALSH dont Madame Christine POUSSEL est régisseur principal.

Au cours de la même nuit, la somme de 300 euros a été retirée sur le compte de la régie.

Suite à ces circonstances, Madame Christine POUSSEL a demandé à la commune une remise gracieuse de cette somme.

*M. LARRAUFFIE estime que le code ne doit être confié à quiconque.*

*M. SYLVESTRE explique les cambrioleurs savaient où ils allaient dans l'ALSH puisqu'ils se sont dirigé droit vers la salle du coffre en détériorant au passage plusieurs portes. L'individu qui a retiré la somme a été photographié au distributeur mais on ne sait pas s'il employait un appareil rendant le code inutile.*

*M. PARRA affirme que lorsque l'on est régisseur on est propriétaire de sa carte bleue et qu'à ce titre il faut la garder avec soi.*

*Mme LABROUE demande ce qu'il en est des réparations à l'ALSH. M. SYLVESTRE indique que le nécessaire a dû être fait au vu de la sécurité des lieux.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- **D'EMETTRE** un avis favorable sur la demande en remise gracieuse de Madame Christine POUSSEL, régisseur de la régie d'avances ALSH, portant sur le montant total du déficit suite au vol avec effraction à l'ALSH survenu dans la nuit du 29 au 30 juin 2015, circonstances ayant causées le déficit de trois cents euros.

- **DE PRENDRE EN CHARGE** sur le budget de la commune la totalité de cette somme, à savoir 300 euros.

**Vote :**

**7 Pour :** Mmes et MM. SYLVESTRE Michel (DUPARCQ Elisabeth), MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, MELOU Patricia, SIMON Claude, PUECH Roland (POIRRIER Michelle).

**12 Contre :** Mmes et MM. MAIGNE Solange, ROCH Christian, LARRAUFFIE Gilles (RUAUD Maria de Fatima), BOUQUET Michèle, LABROUE Delphine, GARRIGUES Françoise (ALIBERT Sylvie), HARDOUIN Michel, PARRA Angel, DE LA CRUZ Sylvie, VIERSOU Christophe.

7 Abstentions : Mmes et MM. GROUGEARD Michel, GARBE Daniel, CHAVET-JABOT Nelly, COUSTOU Jean-Claude, MAZEYRAC Pierrick, ROUQUIE Vincent, ELIAS Marie-José.

## QUESTIONS DIVERSES

### Voirie et Cauvaldor

M. SIMON demande si Cauvaldor fournit les mêmes services à Gramat que l'ex communauté de communes. M. SYLVESTRE répond clairement par la négative. M. SIMON ajoute que les communes limitrophes sont au contraire bien servies.

### Entretien des ronds-points

M. PARRA s'interroge à nouveau sur l'entretien des ronds-points du ressort du Conseil général qui est en fait sous-traité à des entreprises privées alors qu'une convention avec Cauvaldor permettrait d'employer sur le territoire une partie de la quinzaine d'employés de la communauté de communes. M. SYLVESTRE acquiesce et ajoute que l'entretien des chemins laisse à désirer.

### Panneaux indicateurs au rond-point du Premier prix

M. PARRA souligne l'absence persistante d'indication des directions de Brive et de Paris sur ce rond-point. M. SYLVESTRE indique que la requête a été transmise au Conseil général mais que vient le temps de l'administration.

### Second parking du Parc animalier

M. PARRA indique que la sortie du nouveau parking du Parc animalier débouche en plein tournant sur un chemin vicinal. Deux panneaux ont été ajoutés (un panneau « danger tournant » et un autre « sortie de parking »). M. GROUGEARD rétorque que la sortie de parking a été autorisée par le Service Territorial Routier de Saint-Céré (Conseil général). M. PUECH ajoute que les aménagements relèvent de M. RIGAL et non de la commune.

### Fonctionnement du centre aqua

M. SIMON interroge sur la bonne fréquentation de la piscine cet été. M. SYLVESTRE indique que le temps a été agréable et qu'il y a eu peu de jours de fermeture dus à l'orage.

### Abords des poubelles

Mme ELIAS demande du ressort de qui est leur nettoyage. Il est du ressort de la commune. Mais les incivilités sont nombreuses. M. MIAGKOFF estime qu'elles devraient être verbalisées. M. SYLVESTRE acquiesce mais ajoute qu'il est difficile de prendre les gens sur le fait.

M. PUECH estime que concernant la disposition des containers, des erreurs ont été commises (place de la Halle, rue du Faubourg Saint-Pierre). M. MIAGKOFF-LAFEUILLE précise que les containers sont du ressort de Cauvaldor et qu'il était prévu au marché initial un hydrocurage à la demande. M. GROUGEARD ajoute que le diamètre d'ouverture ne peut pas être trop augmenté en raison du danger que cela représente. Des bombes désodorisantes ont été achetées. M. LARRAUFFIE estime que des galets seraient plus efficaces.

### Conférence à la salle de l'Horloge

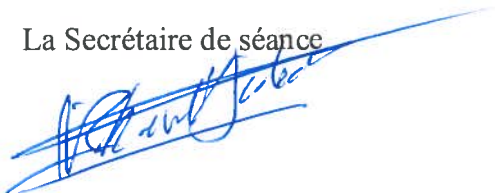
M. Nicolas VALDEYRON, Professeur des universités, donnera une conférence sur la grotte du Cuzoul dimanche soir à 20h30. L'entrée est libre.

*La séance du Conseil Municipal est levée à 21h10.*

Pour extrait conforme.

Fait à Gramat, le 12 août 2015

La Secrétaire de séance



Nelly CHAVET-JABOT

Le Maire



Michel SYLVESTRE

*Affiché le 12 août 2015*

